Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-212201727-20260428-036_2026-DE

Département des COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN
Mairie de PLANCOET
Tél. : 02.96.84.39.70
Email : mairie-plancoet@wanadoo.fr

Délibération n°036-2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage :
24 avril 2026
Nombre de conseillers :
En exercice : **23** - Présents : **20** - Votants : **22**

Séance du mardi 28 avril 2026

Présents : Mesdames et Messieurs BARRAUX Patrick, LABBÉ Céline, BOUAN François, ROLLAND Marie-Charlotte, SAMSON Noël, HEUX Claudine, WOEHL Gérard, DUBAR Martine, COTTEBRUNE Yves, FOREST Éric, NEVOT Gilles, REBILLARD Dominique, PÉATIER Carole, BEAUDUCEL Fabrice, DESCLOS David, DELAMARRE Patricia, LONCLE Marie-Pierre, MARCHESSEAU Marion, PERROT Justine, CADE Armand.

Excusés avec procuration : DESBORDES Gwénaëlle (pouvoir donné à François BOUAN), CHANTEREAU Vanessa (pouvoir donné à Céline LABBÉ)

Excusés : Monsieur DUFEIL Tanguy

Secrétaire de séance : Monsieur Armand CADE

OBJET : Versement du montant de la franchise à une assurance dans le cadre d'un sinistre

Le 6 mai 2025, lors de travaux de débroussaillage réalisés sur le territoire communal, un projectile a endommagé un véhicule en stationnement. Un constat amiable a été établi sur place, évaluant le préjudice à 551.18 €.

La commune est couverte par un contrat de responsabilité civile souscrit auprès de la SMACL, prévoyant une franchise de 500 €. À ce titre, la SMACL a indemnisé l'assureur du lésé (ALLIANZ IARD) à hauteur de 51.18 € (montant du préjudice moins la franchise).

Par courrier du 16 février 2026, la SMACL invite la commune à régler la franchise de 500 € à ALLIANZ IARD.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix présentes et représentées, décide de :

- **PRENDRE ACTE** de la responsabilité de la commune dans ce sinistre,
- **AUTORISER** M. le maire à régler la somme de 500 € à Allianz IARD, sur le budget communal concerné ; à l'article 618 – « **Divers services extérieurs** »

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,
Le Maire,
Patrick Barraux

MAIRIE DE PLANCOET
COTES D'ARMOR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.